



Propositions concrètes pour développer le déplacement cyclable à HUY

Ces propositions visent aussi les voiries régionales, puisque la Région Wallonne considère les communes comme interlocuteur principal en ce qui concerne les modes de déplacement « doux ».

Le cédez-le-passage cycliste au feu (B22/B23)

- aux feux rouges à la fin de l'avenue du Port de Statte (N643b), avant d'arriver au début de la rue Saint-Victor, ce qui permettrait sans s'arrêter de prendre la voie cyclo-piétonne qui passe derrière l'Agri, le long de la Meuse
- N64 (rue René Dubois)/rue Oscar Lelarge (vers la gare de Statte) en venant de Wanze
- N641 (chaussée des Forges)/rue des Trois Ponts
- N64 (rue Neuve)/rue Saint-Pierre
- N64 (rue Neuve)/avenue de Batta
- N64 (pont Baudouin)/N617 (quai de Compiègne)
- N698 (chaussée de Dinant)/N90 (rue J. Wauters)
- N66 (Long Thier)/rue des Crépailles/chemin des Chapelles/place Saint-Denis

Ouvrir les sens uniques à la circulation des cyclistes dans les deux sens

Voici celles qui présentent un intérêt évident pour les cyclistes et qui ne sont pas encore ouvertes à la circulation des cyclistes dans les deux sens (SUL:sens unique limité) :

rue Sur Meuse, rue des Jardins, rue Honlet, rue de la Collégiale, rue Saint-Rémy, rue Mottet, rue des Tanneurs, rue Wilmotte Dupont, rue Ferrer, rue Poissonrue, rue des Sœurs-Grises, rue de la Reine, rue de la Résistance, rue de France, rue des Augustins, rue Sainte Catherine, rue l'Apleit, rue Saint-Martin

Rue Saint-Pierre : pourquoi pas en SUL ? Cela permettrait de rejoindre la rue Neuve, l'avenue des Fossés (ISI) et la rue Entre-Deux-Portes à partir de la gare, de la chaussée de Liège, sans devoir faire un détour et emprunter l'encombré Quai de Compiègne, puis le carrefour du pont Baudouin (rive gauche)

Réaliser un marquage au sol lors de la sortie de contresens cyclable dans un carrefour où le cycliste bénéficie de la priorité de droite (voir Vademecum vélo en Région Wallonne : « Marquage et signalisation dans les contresens

cyclables »)

La sécurisation des carrefours

- Aménagement du rond-point près du pont Baudouin permettant une circulation cycliste sécurisée (lieu de passage obligé de nombreux cyclistes d'après le comptage annuel effectué par le GRACQ)
- aménagement du rond-point sur la N617/chaussée de Liège : éviter aux cyclistes d'entrer dans le rond-point en créant un by-pass
- création d'une zone avancée pour cyclistes aux feux rouges de la rue Neuve à chaque extrémité afin de faciliter et sécuriser le tourne à gauche aux cyclistes, ainsi qu'à la rue Entre Deux portes (N64), la chaussée de Waremmes (N65), sur le pont Baudouin (rive gauche)
- Rond-point à Tihange (N90) : Il est très dangereux de le traverser la N90 pour rejoindre la piste cyclable, qui longe la centrale nucléaire en direction de Huy, d'où « obligation » de prendre l'autre piste cyclable en contre-sens, ce qui est source de danger pour les cyclistes qui la prennent dans le bon sens, c'est-à-dire vers le rond-point. Une traversée sécurisée du rond-point devrait être aménagée pour les cyclistes et les piétons.
- Sécuriser l'accès des cyclistes (et des piétons) au Centre Culturel, du cinéma, des brasseries, etc.

L'entretien du réseau cyclable

- veiller à l'entretien régulier de la voie cyclo-piétonne située derrière l'Agri
- veiller à l'entretien régulier des pistes cyclables qui longent la N90 à Tihange : revêtement et enlèvement de la végétation envahissante en hauteur (branches) et en largeur
- veiller au respect de non-stationnement sur la piste cyclable située avenue des Ardennes

Le stationnement vélo

- A renforcer ou créer sur et à proximité immédiate de la Grand-place, devant le Centre culturel, à proximité immédiate de la bibliothèque, au shopping Batta, devant la Maison des jeunes, à proximité du bureau de poste place Saint-Germain/rue Neuve
- Création de box à vélos à proximité immédiate des immeubles à appartements

L'intermodalité (accessibilité et parking)

- Faciliter l'accès à la gare de Huy en créant une rampe pour les cyclistes à côté des escaliers situés dans le parking pour voitures rue des Cotillages , ce qui permettrait d'éviter d'emprunter l'avenue Albert 1^{er}
- Prévoir un espace sécurisé pour les cyclistes dans les futures voiries d'accès à la gare de Huy
- Aménager le tunnel et le sentier à proximité du bâtiment de la gare de Statte afin de pouvoir rejoindre facilement l'avenue du Port de Statte (N643b) et dès lors l'Agri et puis le centre de Huy, rive gauche

Des itinéraires cyclables de qualité (continus et balisés)

De manière générale, tous les itinéraires cyclables devraient avoir un revêtement confortable (pas de pavés, gravier, trous) et sécurisé (pas de bordures par exemple) et devraient permettre d'effectuer facilement toutes les manœuvres (tourner par exemple) par tout type de vélo et sans obliger les cyclistes à s'arrêter.

- Le **réaménagement de la N90 secteur Tihange** permettrait un déplacement sécurisé des cyclistes qui pourraient rejoindre ainsi facilement le centre de Huy. Cela permettrait de prolonger la piste cyclable qui longe actuellement les centrales nucléaires sur la N90 (mesure préconisée dans le Plan Intercommunal de mobilité)
- Réaménager l'accès aux pistes cyclables existantes situées de chaque côté du **pont père Pire** (mesure préconisée dans le Plan Intercommunal de mobilité)
- Prévoir une insertion sécurisée des cyclistes en provenance du Ravel venant de Ben-Ahin au rond-point à proximité du **pont Baudouin**
- Aménager le **Pont de Fer**, permettant de relier les deux rives de la Meuse, en dehors de tout trafic routier et permettant un accès direct et rapide au Centre hospitalier de Huy et aux écoles situées rue Saint-Victor.
- Aménager un emplacement cyclable le long de la future **liaison Tihange-Tinlot (N684)**, indispensable pour permettre aux cyclistes de joindre ces deux lieux
- Créer une piste cyclable bien délimitée des deux côtés du **pont de l'Europe**
- Création d'une piste cyclable le long de la **N617 et la N684** entre Huy, Amay et Villers-le-Bouillet
- Veiller à un aménagement sécurisé et confortable de toute la liaison (**Pic**

Vert) entre le centre de Huy et le Ravel 126 en direction de Ciney : suppression des bordures et trous dans la chaussée, aménager le revêtement afin que la liaison puisse être empruntée par temps de pluie, créer un SUL rue Sainte Catherine, élagage régulier de la végétation

- Création d'une piste cyclable **rue J. Wauters** afin de faciliter l'accès sécurisé aux commerces de cette rue
- Création d'une piste cyclable **Cours Colin** afin de pouvoir dépasser les files de voiture à l'arrêt
- refaire le revêtement de la **rue Nicolas Jadot** emprunté par les cyclistes roulant sur le RAVeL longant la Meuse
- créer un itinéraire cyclable permettant de rejoindre tous les quartiers de Huy, y compris le haut de la rue Cherave

La généralisation du 30 km/h

Mise en œuvre en zone 30 du centre de Huy

Le brevet du cycliste

A mettre en œuvre avec Pro Velo dans toutes les écoles de l'entité

Encourager le développement du vélo dans la commune

Diffusion des itinéraires cyclables et services vélo existants. Par exemple : une borne de recharge pour vélos à assistance électrique a été placée à proximité de l'Office du tourisme sans beaucoup d'annonce.

Organisation de mises en selle par des séances d'information pratique sur le terrain comment aborder un rond-point, comment tourner à gauche, etc.

Renforcer le rôle de la police locale dans la politique cycliste communale

Avoir plus de policiers qui roulent quotidiennement à vélo et faire respecter le code de la route par tous les usagers, par exemple ceux qui stationnent sur des pistes cyclables.

Ancrer le vélo dans les processus de planification et de concertation

Créer une commission vélo afin de rassembler tous les acteurs (représentants des cyclistes, de la police, du service mobilité et de travaux, des décideurs, ...)

Transmettre l'avis des cyclistes à la CCTAM dès que la question de la mobilité est à l'ordre du jour

Liliane Schaner, responsable de la locale Huy-Région du GRACQ,

huy@gracq.org - juillet 2018

www.gracq.org